L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

DUFOUR & LIMET, Editeurs-Propriétaires,
Bureau—No. 73 rue de Chartres.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition Quotidienne:
1 an, $16; 6 mois, $8; 3 mois, $4; le numéro 10 cts.

Edition Hebdomadaire:
(Paraissant le Samedi)
1 an, $5; 6 mois, $3 50; 3 mois, $1 25.

TARIF D'ANNONCES.

Pour un carré (10 lignes) d'espace solide: Première insertion, $1 50; pour chaque insertion subséquente, 75 cts.

Les annonces insérées à la première page, quelle du titre, paient $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces insérées par abonnelles paient également $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces en noir, dans la première page, paient $10 le carré.

Escompte libéral au commerce, dans tous les cas.

Réclames, 20 cts la ligne.

ANNONCES AU MOIS.

Edition Quotidienne:

Carrés.	1 mois net.	2 mois net.	3 mois net.	6 mois net.	Un an net.
Un	$12	$ 22	$ 30	$ 50	$ 75
Deux	20	35	50	90	125
Trois	30	52	70	110	175
Quatre	35	67	90	130	225
Cinq	40	80	105	150	275
Six	45	90	120	170	325
Sept	50	105	135	200	365
Huit	60	115	150	230	400
Neuf	70	125	165	260	440
Dix	75	135	180	290	500
Onze	80	145	195	320	540
Douze	85	155	210	350	580
Treize	90	165	225	410	625
Quatorze	95	175	240	450	675
Quinze	100	185	255	490	725
Trente	175	320	450	750	1200

Edition Hebdomadaire:

Carrés.	1 mois	2 mois net.	3 mois net.	6 mois net.	1 an.
Un	$ 8	$ 14	$ 20	$ 30	$ 50
Deux	12	20	32	51	80
Trois	15	22	38	61	70
Quatre	18	27	45	70	90
Cinq	20	32	51	80	110
Six	22	35	55	90	120
Quinze	40	75	100	150	250
Trente	70	130	180	300	500

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $16 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. SANCAN, à Thibodeaux, pour les paroisses Lafourche et Terrebonne.
M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St Jacques et Assomption.
M. PH. MACKET, Marchand à Baton Rouge, pour les paroisses de Iberville et East Baton Rouge, Ouest et East Feliciana.
WILLIAM WEBB, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître de poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe Coupée.
O. L. MAYER, Maître de poste à Markaville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIADAY, à la Nouvelle-Iberie.
M. EMONET, à Leonville, paroisse St Landry.
M. J. DEPLEIX, à Natchitoches.
M. O. A. PEIRCE, Maître de poste à Pisquemines.
J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste Marie.
ALFRED GRADENIGO, St Martinville.
VALERY THIBODEAU, Port Breaux.
A. DÉJEAN, Arnaudville.
M. PETÉTIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Pointe Pointe.
F. P. BÉRÉAU, à la Passe Christian.
PHIL. BAUER, Donet Station (Jonge).
LAURENT CHÉRI, Plaquemine (Iberville).
J. A. BOYER, Morceauville (Avoyelles).
J. B. NICOLET, Shoma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, Maître de poste à Jonesville (Texas).
W. W. HUDSON, à Jeanerette, paroisse Ste Marie.
EDGAR DELÉRY, Baie St Louis (Mississippi).

Candidatures d'Etat.

LISTE DE FUSION.

La liste et le programme de principes qui suivent ont été adoptés par les Comités centraux pour être soumis par le parti Démocratique et le parti de la Réforme, en Louisiane:

LISTE DE FUSION POUR L'ETAT.

JOHN MCENERY, de Ouachita, pour Gouverneur.
B. F. JONAS, d'Orléans, pour Lieutenant-Gouverneur.
DANIEL DENNETT, de Ste-Marie, pour Auditeur.
H. N. OGDEN, d'Orléans, pour Avocat-Général.
A. D. LAFARGUE, des Avoyelles, pour Secrétaire d'Etat.
E. M. LEWIS, d'Orléans, pour Surintendant des Ecoles Publiques.

Le parti Démocrate et le parti de la Réforme de l'Etat de la Louisiane annoncent au peuple le Programme suivant:

1o Nous reconnaissons les droits et les privilèges civils et politiques de tous les citoyens de l'Etat et nous ferons tout en notre pouvoir pour les assurer et les maintenir, tels qu'ils sont établis par la Constitution des Etats-Unis et celle de la Louisiane, et les lois faites sous l'empire de ces constitutions.

2o Nous examinerons scrupuleusement et minutieusement l'origine et le caractère de la dette publique, afin de savoir ce qui est dû et ce qui est dû et payer le dernier dollar des dettes contractées légalement et pour subvenir aux obligations légitimes du gouvernement, nous serons d'abord rejeter celles qui auront été contractées frauduleusement.

3o Nous demanderons l'abolition de tous les places inutiles et la diminution des salaires. Nous ferons des perquisitions dans tous les emplois publics, pour extirper les fraudes, et nous maintiendrons le système de la plus stricte économie dans toutes les branches du gouvernement.

4o Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement municipal et les pouvoirs de la police aux municipalités, aux villes et aux paroisses auxquelles ils appartiennent de droit; en maintenant strictement le principe du *self-government* local.

5o Nous voulons l'abolition des pouvoirs extraordinaires dont l'Exécutif est investi; et le rapport de la loi de impressions, toutes les lois nuisibles, telles que la loi d'enregistrement, la loi d'élection, la loi constabulaire, la loi au sujet de la milice et de la police, et leur remplacement par des lois sages, équitables et économiques.

6o. Dans le but de nous protéger contre les corruptions et les exactions faites dans notre gouvernement d'Etat, qui se sont répétées si souvent pendant les quatre dernières années, nous travaillerons et nous demanderons l'adoption immédiate, de lois pénales de la plus grande sévérité pour arrêter toutes les personnes qui offriraient dans le but de les corrompre, de l'argent ou des présents aux législateurs ou à tout officier public d'Etat, de ville ou de paroisse; et aussi contre tout officier public qui se laisserait corrompre.

Nous demanderons un amendement à la Constitution, pour exclure de tout pouvoir judiciaire ceux qui se seront pas bien versés dans la connaissance des lois.

Nous serons en faveur d'une loi spéciale pour défendre, sous les peines les plus sévères à tout officier public—qu'il appartienne à l'Exécutif, au judiciaire ou à toute autre branche de l'Etat—de spéculer directement ou indirectement, pendant la durée de son terme, sur les valeurs d'Etat, de ville ou de paroisse.

EMILE LA SERE,
Président du Comité Central Démocratique d'Etat.
W. M. RANDOLPH,
Président du Comité Central d'Etat du parti de la Réforme.

ADRESSE AU PEUPLE

De l'Etat de la Louisiane.

Quartier-Général du Parti de la Réforme en Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1872.

Le parti de la Réforme, organisé le 17 février 1872, par la grande assemblée citoyenne de notre population qui a eu lieu devant l'Hôtel-de-Ville de cette ville, pour justifier toutes les prédictions et pour développer tous les principes annoncés dans notre adresse.

Il a pleuré d'avance étant la libération de l'Etat, aucune occasion n'a été négligée pour accomplir tout ce qui, dans le pouvoir de ce parti, semblait tendre à ce résultat. Il a cependant, à lutte contre beaucoup d'obstacles.

Dans l'opinion de ses fondateurs, deux grands objets principaux, l'accomplir devaient être atteints au peuple:

1. Le renversement complet du gouvernement corrompu de notre Etat. La condamnation judiciaire par le vote de notre population, siégeant comme juré, le 1er novembre prochain, de tous ceux qui ont trompé dans les Iniquités et les turpitudes commises constituant non un comité, mais depuis quelques années tout le pouvoir législatif de notre gouvernement d'Etat. Dans leur opinion, il était nécessaire d'intriguer le cancer qui dévorait nos entrailles. Conformément à ces principes, il a été décidé—et la décision a été partout endossée—qu'à l'avenir ceux-là seuls qui auraient un caractère irréprochable et une réputation de probité seraient présentés comme candidats au peuple.

2. Qu'une réconciliation complète et permanente soit effectuée entre les diverses habitant notre sol, et que pour l'accomplissement de cet objet nous devons traiter avec franchise une condamnation de violence, renoncant à leur caractère politique et civile, de nous efforcer de gagner leur bon vouloir en leur accordant, comme une preuve publique de notre sincérité, une les plus grandes faveurs et honneurs et aux émoluments du gouvernement.

Il a été aussi considéré comme important que l'organisation adoptée son at. l'Etat. C'est le premier intérêt de ceux qui ne sont pas Démocrates. Nous avons eu vue, et nous avons cependant que ce fut la plus sérieuse critique, les [illegible] mêmes comme dépendant [illegible] les plus [illegible] dans la plus grande sévérité pour agir contre les personnes qui offriraient dans le but de les corrompre, de l'argent ou des présents aux législateurs ou à tout officier public d'Etat, de ville ou de paroisse; et aussi contre tout officier public qui se laisserait corrompre.

Nous demanderons un amendement à la Constitution, pour exclure de tout pouvoir judiciaire ceux qui se seront pas bien versés dans la connaissance des lois.

Nous serons en faveur d'une loi spéciale pour défendre, sous les peines les plus sévères à tout officier public—qu'il appartienne à l'Exécutif, au judiciaire ou à toute autre branche de l'Etat—de spéculer directement ou indirectement, pendant la durée de son terme, sur les valeurs d'Etat, de ville ou de paroisse.

Nous regrettons profondément que pour quelque raison les gens de couleur ne sont pas venus aussi fermement dans nos rangs que nous avions raison d'espérer qu'ils le feraient, mais nous sommes fermement convaincus que par des rapports francs avec eux, aussi bien que par une claire réalisation de nos intérêts mutuels, il y aura beaucoup de choses à accomplir pour la paix et le bien-être de notre Etat bien-aimé. Avec cela en vue et dans un esprit de bienveillance véritable, nous avons l'intention de continuer la défense de leurs droits, espérant avec confiance que le temps démontrera la folie et le danger de compter sur les étrangers plutôt que sur les hommes de notre propre pays.

Et maintenant, considérant que nous avons en présence le parti républicain radical d'un côté et que, de l'autre, ce parti s'est organisé sur nos propres dissentions et qu'il a l'intention de réitérer les ennemis les plus ardents de notre peuple ait jamais connus, nous avons conclu, dans un sentiment de devoir aussi solennel que celui qui inspirait, le jour du départ, qu'il fallait former une coalition avec nos amis démocrates, et en proposant un ticket composé d'hommes d'une intégrité et d'une capacité reconnues représentant toutes les portions de l'Etat, vous sauver, si c'est possible, de la dure nécessité de choisir entre deux maux, entre Charybde et Scylla, dans l'élection prochaine.

Il ne faut qu'un sincère et honnête effort de la part de tous les bons citoyens pour étouffer ce monstre du Warmothisme dans son enfance et pour réunir tous les éléments de conservatisme dans notre Etat.

Avec les partis des démocrates et des réformistes réunis dans ce but et avec un parti ticket en campagne, il ne peut certainement y avoir aucune bonne raison pour que nos électeurs n'agissent pas avec une unanimité entière, et, s'ils le font, ce ticket doit triompher.

WM M. RANDOLPH, Président.
W. C. RICHARDSON, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1872.

Au Col. George Williamson, Président de la Convention de Réforme.

Cher monsieur.

A la demande du Comité Central Démocrate de l'Etat, une conférence a eu lieu et, après avoir mûrement délibéré sur notre position politique actuelle, nous avons désigné des candidats d'Etat que nous vous proposons de présenter au public avec le ferme espoir qu'il les appréciera cordialement.

Nous avons cru devoir vous donner les raisons qui ont fait agir notre comité. Nous connaissons vos opinions et sommes convaincus que, de même que nous, vous placez l'intérêt de la Louisiane au-dessus de tout. Nous savons qu'il suffit de dire que vous avons aucune vue personnelle désiré et n'avons en vue, pour but que la réconciliation et la bonne entente. Nous déclarons franchement que vous étiez notre premier choix pour le poste de gouverneur, mais les obstacles étaient insurmontables et nous avons retiré votre candidature en faveur de celui du Col. John McEnery qu'on avait accusé de Warmothisme—accusation qui est repoussée dans une lettre du Président du Comité Démocrate.

Espérant que vous approuverez la désignation des candidats qui, à notre avis, doit amener union du peuple, nous sommes, avec le plus grand respect, etc.,

J. M. RANDOLPH,
Président du Comité Central de la Réforme.

Nouvelle-Orléans, Lne, 8 juillet 1872.

Cher monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, qui vient de m'être remise, et, en réponse à votre demande, j'approuve cordialement vos nominations dans la crise actuelle; je sentiendrai les candidats de toutes nos forces. Vous savez quelles étaient mes intentions, quel était mon but, dès le principe; vous n'ignorez pas que je désire sincèrement la coopération de tous les hommes honnêtes de l'Etat, sans distinction de race ou de couleur—coopération qui, je crois, doit avoir pour résultat d'arrêter le cours de la vague du gouvernement de la Louisiane des mains d'un individu qui, peu à peu, s'est arrogé tout le pouvoir et s'en est servi pour nous ruiner.

Le gouvernement personnel de M. Warmoth est devenu une oppression telle que notre parti s'est cru tenu de s'occuper des affaires de l'Etat seulement et de laisser la question des réformes nationales aux populations moins malheureuses que nous.

Je ne vois pas de grande idée, quelque impraticable qu'elle semble à d'autres.

Vous avez de bons candidats et la perspective de succès est encourageante. Je crois que M. Warmoth sera forcé de se appuyer s'il ne veut pas que la Louisiane donne son vote au parti Républicain National. Qu'après-demain, la Convention Libérale qui se réunit au mois d'août sera mal pulée de telle façon qu'elle désignera M. Warmoth et les hommes de son choix. Si tel était le cas, il sera impossible d'empêcher l'élection des candidats nommés à Baton-Rouge: M. Warmoth le sait, et il est si anxieux de prévenir un semblable résultat, qu'il sera forcé, bon gré mal gré, de soutenir ceux que nous avons nommés. Nous ne lui demandons rien, nous voulons seulement que l'élection ait lieu honnêtement et loyalement. Si dans notre pays nous agissons fraternellement fidèle à nos candidats, ils n'ont rien à craindre des hommes de M. Warmoth. Je ferai mon devoir, et, tant que le dévoué leur soit perdu. Je demande que la récompense, mais qu'il s'en tienne à cette espérance,—à celle-là seulement,—car nous ne voulons lui en donner aucune. Je m'attends, au contraire, qu'une grande partie de nos concitoyens du parti Républicain Libéral nous aideront, bien que nous n'ayons pas eu la satisfaction de les faire figurer sur la liste. J'espère aussi que nos amis de la population de couleur croiront à l'honnêteté de nos déclarations et ne nous refuseront pas leurs votes.

Permettez-moi de vous dire que si vos candidats ne recommandent pas à porter le peuple de l'Etat à élire des hommes honnêtes, que si ce peuple s'avilissait au point de leur préférer M. Warmoth ou ses créatures, je ne considérerais plus l'état de la Louisiane, et soutenir les candidats que je croirai pouvoir amener l'élection du plus implacable des ennemis. Je ne vous le cache pas.

Veuillez agréer mes remerciements et recevoir l'expression de ma haute considération.

GEO. WILLIAMSON.

A. M. W. M. Randolph, Président du Comité Exécutif du Parti de la Réforme.

Le Célèbre
AMER HOME

Est apprové et prescrit par plus de médecins distingués qu'aucune autre tonique ou stimulant. C'est un PRÉVENTIF sûr dans les cas de fièvre en France, de fièvres intermittentes, de fièvres bilieuses et de toutes les maladies provenant des miasmes. On le recommande surtout pour la dyspepsie; il guérit de l'indigestion, excite l'appétit et n'a jamais manqué de faire repaître les malades. Cent surtout le REMÈDE DES FEMMES; il est tout à fait dans nos mains, et, en outre, il est un remède pour empêcher les accouchements avant terme. L'AMER HOME (Home Bitters) est composé avec le plus grand soin; on n'en a jamais offert DONT LE GOUT SOIT AUSSI AGREABLE, la Faculté n'en a jamais recommandé aussi chaleureusement. Il n'en coûte rien d'en faire l'essai.

Chaque famille devrait en avoir une bouteille.

Nous demandons au lecteur de parcourir les certificats suivants qui émanent de quelques-uns des médecins les plus éminents du pays.

St-Louis, juillet 1870.—A MM. JAMES A. JACKSON & Co.—Messieurs,—Comme vous avez communiqué à la Faculté la recette de "Home Bitters," je ne saurais a considérer comme un remède secret ou patenté, attendu que vous n'avez pas pris de patent. Nous avons analysé cette recette et nous n'hésitons pas à dire que la combinaison est excellente, que les ingrédients qui y entrent sont les meilleurs du leur espèce, qu'ils sont toniques, stomachiques et légèrement laxatifs. La préparation les entretient d'après les règles de la pharmacie. Ayant employé ces Amer et en ayant vu l'effet, nous le recommandons comme le plus efficace des toniques et stimulants connus.

J. A. CH. BORLINIERE, M. D. F. G. FOSTER, M. D.
ALFRED HEACOCK, M. D. C. GIBSON, M. D.
DRAKE MCDOWELL, M. D. C. A. WARD, M. D.
J. C. WHITSELL, M. D. E. A. CLARK, M. D.
Dr. C. V. P. LOUWS. S. G. MOSS, M. D.
W. A. WILCOX, M. D. HUBERT PRIM.

Hôpital de Marine des E. U., St-Louis, Mo., 8 oct. 1870.—A MM. JAMES A. JACKSON & Co.: Messieurs,—J'ai examiné la recette du "Home Stomach Bitters." Je l'emploie à l'hôpital depuis quatre mois. Votre Amer est, à mon avis, ce qu'il y a aujourd'hui de mieux en fait de toniques et de stimulants. L. MELCHER.

St-Louis, 8 juillet 1870.—A MM. JAMES A. JACKSON & Co.:—Ayant vu la recette de votre "Amer" et assuré à la combinaison des divers ingrédients, nous pouvons recommander vos préparations, en toute sécurité, comme le meilleur tonique qui nous soit connu. Nous ne doutons pas, considérant la solidité de votre réputation, que vous ne vous efforciez de maintenir votre tonique le plus populaire.

T. J. VASTINE, M. D. T. S. COMSTOCK, M. D.

Nous souscrivons à des témoignages qui précèdent.

JOHN CONZELMAN, M. D. JOHN HARTMAN, M. D.
CHAS. VASTINE, M. D. JOHN T. TENTLE, M. D.
G. S. WALKER, M. D. E. C. FRANKLIN, M. D.

Cincinnati, 10 oct. 1870.—A MM. W. R. KENNEDY & Co., agents pour le vente des "Home Bitters."—Messieurs,—Nous avons, à votre demande, analysé la recette des "Home Stomach Bitters." Les remèdes qui y entrent sont deux qu'emploie généralement les médecins, les plus sûrs scientifiquement et agréablement intégrants et convenant aux constitutions délicates soit par une mauvaise digestif ou, soit par des maladies de nature.

DR. L. VESTINE, L. A. JAMES, M. D.
R. S. WATSON, Cincinnati. C. T. SPIRNER, M. D.
W. T. TALIAFERRO, M. D. S. P. BOSTER, M. D.
J. J. QUINN, M. D. C. S. MUNROUT, M. D.
J. H. BUCKLE, M. D. G. W. BOLER, M. D.
W. R. WOODWARD, M. D. G. J. DOUBNEY, M. D.

Chicago, 10 sept. 1870.—A M. J. L. SMITH.—Nous avons examiné la formule de "Gilbert Amer." Elle est composée d'ingrédients qui sont tous les meilleurs toniques qu'on ait pu trouver. L'Amer est un des plus efficaces qu'il y ait en ce moment.

E. S. HALE, M. D. B. MCVICAR, M. D.
J. B. WALKER, M. D. S. MAINES.
HORRAH D. BARKER, M. D.

A vendre par tous les Pharmaciens et Droguers.

Jos. A. Jackson & Co.,
PROPRIÉTAIRES,
Laboratoire, 108 et 109 N. 4d street,
ST-LOUIS (Mo.)

E. E. Chassaydy,
Agent, No. 40 rue Conti, N.-O.

An Public.

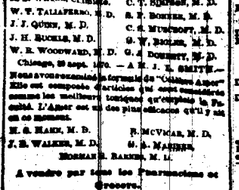

Le Grand Succès de l'Amer Gilbert continue que le "Tiger" [illegible] prouvée fois. Il était peut-être de mauvaise [illegible] de la part de l'Amer Gilbert d'attendre cette réponse avant de publier l'affaire, mais, alors, [illegible] du pays [illegible] de montrer la haute [illegible] des [illegible] de votre [illegible].

La première fois que la question fut soulevée dans le "Times," je me hâtai de faire que la différence du prix de ce journal comparé à celui des journaux de New York dépendait de la différence du prix du papier. Mais dans le "Times" on lit à justifier ainsi son prix:

"La cherté de la composition, du papier et des dépêches télégraphiques est plus élevé qu'à New York." Et le prix des journaux est proportionnel à la cherté, en d'autres termes, dépensant plus [illegible] nous prenons moins [illegible] la bête humaine [illegible] [illegible] [illegible]